

SÛRETÉ PUBLIQUE

Des moyens au service de la sécurité,

■ PRIORITÉ DES FRANÇAIS, LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE A FAIT L'OBJET À L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN JUILLET DE DÉBATS IMPORTANTS CONSACRÉS À L'ÉLABORATION DE LA NOUVELLE STRATÉGIE DE L'ÉTAT EN LA MATIÈRE, AINSI QU'À LA MISE EN ŒUVRE DE MOYENS FINANCIERS SANS PRÉCÉDENT • EN FIN D'ANNÉE, LA COMMISSION DES LOIS A EXAMINÉ LE PROJET DE LOI SUR LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE, DÉBATTU EN SÉANCE EN JANVIER 2003 • SOUCIEUSE DE FAIRE ÉCHEC À TOUT REGAIN DE RACISME, L'ASSEMBLÉE A AUSSI ADOPTÉ UNE PROPOSITION DE LOI RENFORÇANT LA LUTTE CONTRE LES AGRESSIONS "À CARACTÈRE RACISTE, ANTISÉMITES OU XÉNOPHOBES". ■

→ Gouvernement et Assemblée fixent ensemble la stratégie

Comme l'a souligné dès le début de la discussion le rapporteur de la Commission des lois Christian Estrosi, le débat sur la loi de programmation sur la sécurité intérieure (Lopsi) a associé "pour la première fois la représentation nationale à la définition d'une stratégie globale et transversale de lutte contre l'insécurité". De nombreux amendements ont été adoptés, notamment sur l'association des Groupes d'intervention régionaux à la lutte contre l'immigration

clandestine, le déploiement des forces de sécurité ou encore l'information des maires et des parlementaires dans chaque département. A l'initiative du rapporteur, un article additionnel a prévu et organisé la levée du secret professionnel des agents du fisc et des douanes lorsque les policiers ou les gendarmes leur demandent des renseignements dans le cadre de la lutte contre les trafics illicites.



De gauche à droite : Pierre Lellouche, auteur de la proposition de loi aggravant les peines punissant les agresseurs à caractère raciste

→ Tolérance zéro à l'égard du racisme

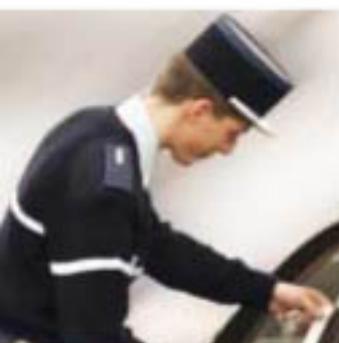


Garante de la cohésion nationale, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité, en première lecture, le 10 décembre, une proposition de loi de Pierre Lellouche et Jacques Barrot visant à aggraver les peines punissant les infractions à caractère raciste, antisémite ou xénophobe. Ce texte, qui précise que "les peines encourues pour un crime ou délit sont aggravées lorsque l'infraction

est commise à raison de l'appartenance ou de la non-appartenance, vraie ou supposée, de la victime à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée", a fait l'objet d'un travail collectif qui a associé des représentants de tous les groupes politiques, aussi bien en commission que lors de la discussion en séance.

des lois au service de l'État de droit

→ Des moyens nouveaux votés pour la police et la gendarmerie



Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur.
Jean-Marc Ayrault, ministre de l'Intérieur et de la Réforme des Missions, l'équipement de l'Intérieur.

L'Assemblée a activement soutenu l'imposante mobilisation financière prévue par la loi : ce sont en effet 5,6 milliards d'euros de moyens supplémentaires qui seront dégagés entre 2003 et 2007, permettant la création de 7 000 emplois nouveaux dans la gendarmerie et de 6 500 dans la police. Un programme d'équipement a également été lancé pour améliorer l'état du parc immobilier et du réseau de transmissions,

renforcer les moyens de la police technique et scientifique et l'emploi des nouvelles technologies, mettre à niveau le parc automobile et améliorer l'équipement individuel et de protection des personnels. Ce volet budgétaire a vocation à être complété par la loi sur la sécurité intérieure, qui précisera les évolutions nécessaires en matière d'investigation et de répression des comportements délictueux quotidiens.



zoom



DOUBLE PEINE :
UNE INITIATIVE
PARLEMENTAIRE
LANÇE LE DÉBAT

Le 28 novembre, les députés ont débattu d'une proposition de loi de Jean-Marc Ayrault visant à exempter certains étrangers condamnés à des mesures d'éloignement du territoire accompagnant leur peine principale, pratique dénommée "double peine". Si la proposition a été rejetée, elle n'en a pas moins ouvert un débat qui a trouvé écho hors de l'enceinte du Palais Bourbon. Le ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy, s'est engagé à lancer une consultation sur ce sujet délicat afin de dégager des solutions conciliant humanité et sécurité.

faits & PERSPECTIVES

13 500
13 500 emplois seront créés dans la police et la gendarmerie de 2003 à 2007.

Évaluation

Évaluation : chaque année, le Gouvernement transmettra au Parlement un rapport d'évaluation des résultats obtenus par la police et la gendarmerie nationale.

Sécurité routière

Sécurité routière : l'Assemblée doit discuter en 2003 d'un important projet de loi sur la sécurité routière, traduisant dans les faits la priorité nationale désormais accordée à cette cause.